



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-04-03
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de Conseillers

En exercice : 23
Présents : 18
Procurations : 3
Absents : 2

Séance du 04 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Monsieur Bruno BONARDI, Maire sortant.

Date de la convocation :
27 avril 2026

Secrétaire de séance :
Christine CUERVO-LOMBARD

Etaient présents : MM. **BONARDI** Bruno, **BOQUEL** Alexandra, **ROQUELAURE GERVAIS** Romain, **GUERAO** Elodie, **CLARENS** Gilles, **BAILLON** Gabrielle, **KONOPNICKI** Bastien, **VERDON** Anne, **CUERVO-LOMBARD** Christine, **PUISSANT** Guillaume, **FORESTIER** Nicolas, **ROBERT** Lucas, **PERIES** Anaïs, **DE LIMA** Mélina, **SELTZ** Léna, **HULOT** Christian, **SOMBRIS** Yves, **SAULNIER** Pierre

Ont donné procuration : MM. **ROLLAND** Jérôme à PERIES Anaïs, **GIMENEZ** Déborah à KONOPNICKI Bastien, **DION** Aurélie à SELTZ Léna

Etaient absents : MM. **DESARNAUD** Louis, **WALTHER** Marie

AFFAIRE N° 2026-04-03 : Adoption du Budget Primitif 2026

EXPOSE :

Il est rappelé que le Budget Primitif constitue l'acte majeur par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les dépenses et recettes de l'année, permettant ainsi la mise en œuvre des politiques décidées par la Municipalité.

Le projet de Budget Primitif 2026 - qui s'équilibre en dépenses et en recettes - a été préparé selon la maquette budgétaire M57.

Ces rappels ayant été effectués, il sera donné lecture des grandes lignes du Budget Primitif pour 2026 :

VUE D'ENSEMBLE (p. 9)

Section de Fonctionnement :

DEPENSES

- Dépenses votées au titre du présent Budget 2026 : 2 887 897,42 €

RECETTES

- Recettes votées au titre du présent Budget 2026 : 2 287 700 € + Résultat de fonctionnement reporté : 600 197,42 € = soit un total de 2 887 897,42 €

Ce qui donne un budget équilibré de la section de Fonctionnement en Dépenses et en Recettes = à 2 887 897,42 €

Section d'Investissement :

DEPENSES

- Dépenses votées au titre du Budget 2026 : 2 854 047,42 €
- Restes à Réaliser de l'exercice précédent : 2 020 404,06 €
- Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté : 0 €
- Total de la section d'Investissement : 4 874 451,48 €

RECETTES

- Recettes votées au titre du Budget 2026 : 2 936 435,65 €
- Restes à Réaliser de l'exercice précédent : 1 661 451,41 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 276 564,42 €
- Total de la section d'Investissement : 4 874 451,48 €

Ce qui donne un budget équilibré de la section d'Investissement en Dépenses et en Recettes
= à 4 874 451,48 €.

Ci-après le détail des chapitres par sections : en application des dispositions de l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les crédits sont votés par chapitre ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT (p. 13)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (p. 13)

Chapitre 011 – Charges à caractère général	1 009 600
Chapitre 012 – Charges de personnel	1 080 000
Chapitre 014 – Atténuation des produits	13 000
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	352 250
Chapitre 66 – Charges financières	59 000
Chapitre 67 – Charges spécifiques	3 000
Chapitre 68 – Dotations provisoires semi-budgétaires	20 000
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	346 047,42
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	5 000
TOTAL	2 887 897,42

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (p. 14)

Chapitre 013 – Atténuation de charges	8 000
Chapitre 70 – Produits services, domaine et vente div.	147 500
Chapitre 73– Impôts et taxes	694 000
Chapitre 731 – Fiscalité Locale	1 112 500
Chapitre 74 – Dotations et participations	314 500
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	10 000
Chapitre 76 – Produits financiers	0
Chapitre 77 – Produits spécifiques	0
Chapitre 042 – Opérations d’ordre entre sections	1 200
TOTAL	2 287 700
Résultat reporté (R002)	600 197,42
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées	2 887 897,42

SECTION D'INVESTISSEMENT (p.10)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (p. 10)

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	186 580,74
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	3 449 735,32
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	103 588
Total des opérations d’équipement	3 739 904,06
Total 16 – Emprunts & dettes assimilées	1 133 347,42
Total 040 – Opérations d’ordre entre sections	1 200
D 001 – Solde d’exécution négatif reporté	0
TOTAL des dépenses d’investissement cumulées	4 874 451,48

RECETTES D'INVESTISSEMENT (p. 11)

Chapitre 13 – Subventions d’investissement	2 499 451,41
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	1 000 000
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserve	45 000
Chapitre 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	82 388,23
Chapitre 24 – Produits des cessions d’immobilisations	600 000

Total 021 – Virement de la section de fonctionnement	346 047,42
Total 040 – Opérations d'ordre entre sections	25 000,00
R 001 – Solde d'exécution positif reporté	276 564,42
TOTAL des recettes d'investissement cumulées	4 874 451,48

Ci-après des programmes d'investissements prévus au titre du Budget Primitif 2026 :

Libellé des programmes d'investissements	Montant € TTC
Article 2135 – Installations générales (Travaux)	274 500,00
Cimetière monument neuf + démolition Montauriol + avenant	11 000,00
Eglise Saint Pierre drain + aménagement zone arrière	20 000,00
Centrale alarme PPMS	7 500,00
Drain stade municipal	25 000,00
Réhabilitation bâtiment boulodrome	15 000,00
REY ASSECHEMENT Eglise Saint Pierre	9 000,00
Eglise Jean Baptiste de Montauriol	65 000,00
Broyage parc Barthon	15 000,00
Ecole élémentaire – Garde-corps rampant	7 000,00
Divers (aire de jeux, parc Barthon)	100 000,00
Article 2157 – Matériel et outillage Service Techniques	30 000,00
Article 2183 – Matériel informatique	10 000,00
Article 2184 – Matériel de bureau et mobilier	10 000,00
Article 2184 – Autre mobilier corporel (matériel ménage + cuisine)	10 000,00
Article 2131 – Opération Salle Multi-Activités	1 165 000,00
TOTAL GENERAL	1 499 500,00

Le projet de Budget Primitif 2026 s'équilibre, par conséquent, en dépenses et en recettes comme résumé ci-dessous :

Section de Fonctionnement (Recettes & Dépenses)	2 887 897,42 €
Section d'Investissement (Recettes & Dépenses)	4 874 451,48 €

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,
DECIDE :**

-d'approuver le Budget Primitif pour 2026, par chapitre et par section, tel qu'il a été présenté aux membres de l'assemblée délibérante, et annexé à la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité :

- POUR : 16 voix
- ABSTENTION : 0
- CONTRE : 5 voix (MM. Léna SELTZ, Aurélie DION, Christian HULOT, Yves SOMBRIS, Pierre SAULNIER)

Le Secrétaire de séance,
Christine CUERVO-LOMBARD



Le Maire,
Bruno BONARDI



La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le cadre exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification, par courrier postal (TA 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7), par téléphone (05.62.73.57.40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>